

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 29 (1992)
Heft: 1081

Artikel: Manuel écologique : petit traité d'écologie pratique pour entreprises
Autor: Imhof, Pierre
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1021858>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Petit traité d'écologie pratique pour entreprises

(pi) «Les dirigeants d'entreprise n'ont pas reçu de formation à l'environnement. Ils le traitent aujourd'hui comme les patrons traitaient le social il y a vingt ans, en le résumant à la question: "Combien ça coûte?", sans voir tout ce que ça implique sur la vie et l'organisation de l'entreprise.» Cette constatation de Paul de Backer, conseiller d'entreprise, dans *Libération* du 8 avril, correspond certainement à la réalité des entreprises. Mais la réaction des patrons est faussée par un parti-pris issu de la classique opposition entre écologie et économie dont on a trop souvent accusé les seuls défenseurs de l'environnement. Car si protéger l'environnement coûte cher, ne pas en tenir compte peut également se révéler fort coûteux. Un excellent exemple nous est fourni dans le secteur automobile: emmenés par Jacques Calvet, le patron de Peugeot, les constructeurs français, suivis de leurs collègues méditerranéens,

se sont toujours opposés à l'obligation d'équiper les voitures de catalyseurs. Ils craignaient notamment que le surcoût engendré par cet accessoire ne fasse baisser leurs chiffres de vente. Mais devant la pollution causée par le trafic automobile, la Commission européenne a décidé d'imposer le catalyseur. M. Calvet n'aura réussi qu'à retarder la mesure de quelques années. Résultat: ses concurrents nordiques ont une longueur d'avance parce qu'ils produisent en grande série des véhicules équipés de catalyseurs depuis plusieurs années. En s'intéressant à la protection de l'environnement, VW ou Volvo se sont aussi forgés une image positive auprès du public au contraire de leurs concurrents du Sud. Ceux-là ont réussi à transformer en investissements productifs ce que ceux-ci considèrent comme des dépenses.

Autre exemple, celui de Tetrapack, dont

les emballages pour le lait, en carton et en matière synthétique, étaient considérés comme très écologiques. La firme suédoise mettait notamment en avant le grand pouvoir calorifique de ses emballages qui pouvait être valorisé lors de l'incinération des ordures. Jusqu'au jour où les sachets souples sont apparus, dont le bilan écologique est nettement meilleur (voir le graphique). Tetrapack a perdu jusqu'à 50% de sa part de marché dans certains points de vente.

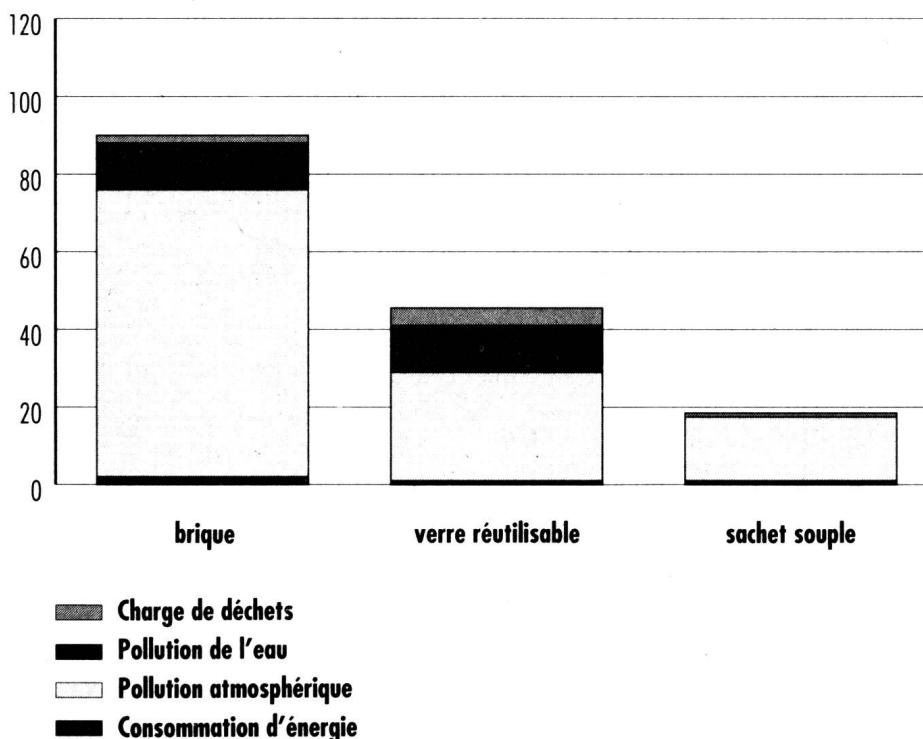
On le voit, la protection de l'environnement n'est pas qu'une œuvre charitable, elle a certes un coût, mais elle peut aussi être génératrice d'économies, voire de bénéfices. Le problème, c'est que nos instruments comptables ne sont pas adaptés pour convaincre les chefs d'entreprises: il est plus facile de chiffrer le prix d'un système de filtres pour une cheminée que de mesurer la valeur d'une image positive dans le public ou le coût d'un retard dans la réalisation d'un projet parce que les aspects environnementaux ont été négligés.

C'est une des qualités du *Manuel écologique pour les petites et moyennes entreprises* que de présenter ces questions — et bien d'autres — de manière à la fois didactique et positive. De nombreux exemples, des explications sur le comment et le pourquoi d'une loi, sur les effets positifs ou négatifs, pour l'environnement mais aussi pour l'entreprise, de tel ou tel comportement, rendent ce document de trois cents pages facile à lire et digne de figurer dans la bibliothèque de tout patron soucieux des rendements à long terme de sa firme, qu'il soit préoccupé ou non par les problèmes d'environnement. ■

Eco-Base II

Bilan écologique de l'emballage de lait pasteurisé 1 l

Points de charge écologique (CE)



Le Manuel écologique pour les petites et moyennes entreprises est édité par Vetropack SA en collaboration avec des entreprises, des universités, des organisations écologiques, etc. 299 pages A4, 50 francs. À commander chez Vetropack SA, 1162 Saint-Prix.

Pour l'établissement de bilans écologiques, la Fédération des coopératives Migros a développé le programme informatique Eco-Base II. Il a été utilisé pour comparer les différents emballages de lait (graphique ci-contre).

Le programme peut être commandé au prix coûtant à la Fédération des coopératives Migros, direction technique, case postale 266, 8031 Zurich.